



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

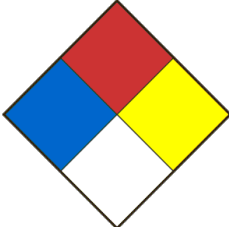
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit ÉTHANOL DÉNATURÉ		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C ₂ H ₅ OH		Numéro MAT EP-0166	Masse molaire 46,07
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes Alcool dénaturé, Denatured Ethyl Alcohol DA-2A (Anhydrous), , 2A Alcohol or solvent, DAG-2A.			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence		CANUTEC: 613-996-6666 CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-01-31		FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Liquides inflammables catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2	
Mention d'avertissement	DANGER	
Mentions de danger (H)	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.	
Conseils de prudence (P)	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.	
PICTOGRAMMES		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)	
	Santé 2 Inflammabilité 3 Réactivité 0 Spécial	

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Éthanol	64-17-5	85
Méthanol	67-56-1	14
Acétate d'éthyle	141-78-6	1
Eau	7732-18-5	<1

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue. Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
---	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger des rayons du soleil. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles).
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	TWAEV	1000 ppm 1900 mg/m ³	Canada. Ontario OELs
		TWA	1000 ppm 1880mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	1000 ppm 1880mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		STEL	1000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	1000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		STEL	250 ppm 328 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		STEL	250 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	200 ppm 262 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		VECD	250 ppm 328 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Ethyl acetate	141-78-6	TWA	400.000000 ppm 1,440.000000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		TWA	150.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		VEMP	400.000000 ppm 1,440.000000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	incolore-
Odeur	Aromatique.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Donnée non disponible.
Point de fusion / congélation	-90°C
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	12°C
Taux d'évaporation	2.0-
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	2.2%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	36%
Tension de vapeur	40.9 @ 20°CmmHg
Solubilité	Miscible avec l'eau, les alcools et l'éther, acétone.
Densité de vapeur	1.6 (Ethanol) (air = 1)-
Densité	0.79g/ml
Coefficient de partage--n-octanol/eau	1.9-
Température d'auto-inflammation	385°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles.
Substances incompatibles	Acides, Oxydants, chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Métaux alcalins, Agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ÉTHANOL (ABSOLU)

Premières voies d'absorption	Ingestion.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmolement.
- Peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
- Respiration	Peut irriter le système respiratoire.
- Ingestion	Euphorie, une sensation d'ébriété, suivie d'une dépression du système nerveux central, laquelle peut se manifester par des maux de tête, des nausées, des vertiges, de l'incoordination, des troubles d'élocution, de la confusion mentale et de la narcose.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Cirrhose du foie et diverses maladies touchant les systèmes gastrointestinal, cardiovasculaire, nerveux, hématologique et respiratoire.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 7000 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - > 2,000 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Souris - 1h - 60000 ppm.

MÉTHANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmolement, paresthésie, nystagmus, somnolence, confusion, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie, aux reins et aux yeux, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, paresthésie, nystagmus, somnolence, incoordination, acidose, nausées et vomissements, convulsions, hypotension, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. L'absorption aiguë du méthanol peut entraîner la cécité. Dommages pour : foie, reins, yeux, coeur, système nerveux central.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Maux de tête, des étourdissements, des nausées, troubles visuels, diminution de l'acuité visuelle, dommages au foie et aux reins.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1187 mg/kg DL50 Dermal - Lapin - 15840 mg/kg
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat: 64000 ppm/4 h. CL50 Inhalation - Rat 115.9-130.7mg/L air / 4h.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et conjonctivite. Peut entraîner une opacification de la cornée.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, nystagmus, nausées et vomissements, convulsions et peut entraîner une perte de conscience.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, tremblements, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	L'empoisonnement chronique peut résulter par de l'anémie et l'apparition d'une leucocytose. Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, nystagmus, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 4934 mg/kg. DL50 Dermal - Lapin - >5000mg/kg
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 4000 ppm. CL50 Inhalation - Souris - 4h - 1500 ppm

TABLEAU SYNTHÈSE

Effets / Symptômes de l'exposition aiguë de la solution:	Selon les voies d'exposition ci-dessous.
Yeux	Rougeur, Vue brouillée, Provoque des larmes. À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets / Symptômes de l'exposition chronique :	Tout contact cutané prolongé ou répété risque de provoquer : dégraissage, Dermatitis, Vomissements, Faiblesse, désorientation, somnolence, perte de conscience, convulsions. À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué.
ETA Mélange (Estimation de la toxicité aiguë)	DL50: Orale -4142 mg/kg - Rat DL50: Cutané - >5000 mg/kg - Lapin CL50: Inhalation - 26 900ppm - 4 h - (Espèce non-définie)

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique disponible	Non
-----------------------------------	-----

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1987
Appellation réglementaire	ALCOOLS, N.S.A.(Éthanol, méthanol)
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16, 150

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-01-31